

PRISE EN MAIN DE L'OUTIL REZONE KINE EN 10 ÉTAPES



Mise à jour 09/11/2020



A partir de la promulgation du zonage des masseurs kinésithérapeutes libéraux par chaque Directeur Général d'Agence Régionale de Santé, REZONE propose au masseur kinésithérapeute de repérer les Bassins de Vie ou Cantons et tout particulièrement ceux éligibles à des aides à l'installation ou au maintien à l'activité et permet d'estimer la nature et les montant de ces aides.





1 - Choisissez la région concernée

	(Assurance Maladie	
RÉZONE KINÉ		Documentation technique -
Installez-vous dans votre zone de préférence Utilisez la recherche ou cliquez directement sur la carte Q Communes	RÉZONE T Aller Plus Loin Légende → Une aide à l'installation	Options d'affichage -
	Région souhaitée Région souhaitée AUVERGNE-RHONE-ALPES BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE BRETAGNE CENTRE-VAL DE LOIRE	
Rézone une aide à l'installation	CORSE	
Repérer le zonage des différents bassins de vie Obtenez des informations sur les aides disponibles et la régulation à l'installation Evaluez votre éligibilité contractuelle et les financements proposés Découvrez les chiffres clés des des bassins de vie et des communes : démographie, patientèle, activité Apprécier leur attractivité et le potentiel de développement d'une activité et d'une patientèle Situez l'environnement hospitalier et les structures de soins et d'exercice coordonné	GRAND-EST GUADELOUPE GUYANE HAUTS DE FRANCE ILE-DE-FRANCE MARTINIQUE MAYOTTE NORMANDIE NOUVELLE AQUITAINE OCCITANIE PAYS DE LA LOIRE PROVENCE AL PESSOOTE D'AZUR	
Covid-19 • Prise en charge en maladie prof. • Mesures dérogatoires • Prise en charge des IJ • Dashboards esri-France Consultez les aides des organismes Consultez les aides des organismes Consultez les aides des organismes	REUNION	



2 - Cliquez ou saisissez la commune ciblée





3 - Déroulez les menus « chiffres clés »





4 - Evaluez l'éligibilité aux contrats proposés sur le territoire







5 - Identifiez des repères complémentaires



6 - Situez la commune dans son environnement géographique



KINÉ

RÉZONE



7 - Accédez au rapport du projet d'installation

Vous y trouverez :

les informations détaillées de la commune retenue,

les éléments synthétiques des contrats éventuels correspondant à votre situation,

la reprise des chiffres clés avec les comparaisons territoriales,

La rubrique attractivité avec un éclairage sur les communes limitrophes,

> La possibilité de télécharger le projet d'installation

ZONAGE TVS

COMMUNES

ALLER PLUS LOIN RAPPORT

LE TERRITOIRE

Les informations ci-après identifient les spécificités de la commune au regard du zonage masseur kinésithérapeute et les aides contractuelles y étant proposées D'autres aides peuvent être accessibles en contactant le PAPS de la région ou le 3608.

En détails

La commune MUNSTER (68226) fait partie du Bassin de Vie de MUNSTER qui compte 16 communes

1 avant plus de 60 ans (dont 0 +65)

La commune dénombre 4606 habitants soit 28.4 % de la population totale du bassin

Commune 10 kinésithérapeute(s);

• 9 omnipraticien(s) structures

• 1 Hôpitaux - Cliniques

2 Centres de santé

1 SSIAD & Hôspitalisation à domicile

L'arrêté de zonage est accessible via le menu Zonage en cliquant sur la légende de la cartographie présentée. Cette commune est classifiée par le zonage masseur kinésithérapeute de la région GRAND EST en ZONE TRÈS SOUS-DOTÉE

Vous pouvez bénéficier d'aides e Démog. Prof.

Dans ce territoire ou à proximité Les indicateurs ci-dessous dénombrent l'offre de soins ambulatoire en effectifs de médecins et de masseurs kinésithérapeutes et celle relative à quelques structures nitaires et médico-sociales de recours Professionnelle Territoriale de Sa

	Bassin de Vie
	 10 kinésithérapeute(s) : 1 ayant plus de 60 ans (dont 0 +65) 17 omnineraticien(s)
ATTRACTIVITÉ	

MUNSTER (68226)

· 3 Eta. d'hébergement pour personnes âgée Cette rubrique propose un éclairage sur l'attractivité de la commune dans son contexte territorial à partir des seuls critères de densité et du nombre de patients pa masseur kinésithérapeute

la disetara	Communo	Deserie	Dán	D4-	Différe	nce commur	ne et	Légende répartitions statistiques
indicateur	Commune	Dassin	Dep.	Reg.	Bassin	Dép.	Rég.	Densité* patient/kiné. :
Nombre de patients par Masseur Kinésithérapeute	189	189	241	257	0	↓ -52	↓ -68	Densité* patient/kiné. : - Densité* patient/kiné. : +
Répartition statistique (quantile)	•	•		-		-		de 1 à 10 kiné. dans la commune de 11 à 30 kiné. dans la commune de 11 à 30 kiné. dans la commune
								olus de 70 kiné, dans la commune

* Densité · Nombre de patients (sur la période et dans le territoire (commune ou bassin)) divisé par le Dans un rayon de 4 km* autour de Munster il y a 5 communes dans le même territoire (commune ou bassin)). Ci-dessous, les informations essentielles les concernar

Remarque : Les densités des territoires (commune ou bassin) de la région sont réparties statistiqueme *distance modifiable dans le menu "COMMUNES

Nombre de communes		Total Habita		Zonage des comm	unes	Total MK	MK			
5		3 090		5 Zone très sous-dotée			0		0	
Commune	Nb Habitar	nts Zonage	Bassin	Nb MK	Nombre de patients par MK	Nomb	re omnipraticie	2n	Distance (km)	
Munster (68226)	4 606	Zone très sous dotée	Munster	10	189		9		-	
Hohrod (68142)	365	Zone très sous dotée	Munster	0	0		0		2	
Gunsbach (68117)	907	Zone très sous dotée	Munster	0	0		0		2	
Eschbach-au-Val (68083)	362	Zone très sous dotée	Munster	0	0		0		3	
Griesbach-au-Val (68109)	714	Zone très sous dotée	Munster	0	0		0		3	
Luttenbach-près-	742	Zone très	Munster	0	0		0		3	
<									>	



% Patients exonérés et CSS

RÉZON3 KINÉ

8 - Téléchargez le projet d'installation

There a days do blooder has a 440 or

Vous pouvez enregistrer ou éditer ce document

Il formalise l'ensemble des éléments contenus dans le rapport dynamique et en complète certaines rubriques



		CI-dessous, les informations essentielles les	s concernar	nt					
		Goefficient moyen par lettre clo						e de patient	nts par MK
Dans ce territoir Sante Pluriprote	e ou a proximité, des structures d'exercice coordonné de ty ssionnelle (MSP) ou Communauté Professionnelle Territor	pe Centre De Santé (CDS), Maison de aie de Santé (CPTS) peuvent être						213	
Les données de bénéficiaires sont calculées à partir de la notion que soit le nombre de prestations le concernant, ayant été remb kinedithéraquée à partir de levieves individués d'Actuité et de	de bénéficiaire comptabilisé une seule fois quel ourse d'au moins 1 acte réalisé par un masseur Prescription semestries.			121	111	110	3	Nbre omri- praticiens	Distanc (km)
	e etage	loin'						9	2
L'outil web		nitive sera étudiée au moment de la						0	2
REZONE Kiné						_		0	3
rapport sur votre projet généré en ligne le 10/11/2020					COM A	ney K		0	3
			H84	j anno	FRI			1	4
V								2	5
e rapport consultue la formalisation des elements contenus dans le rapport dynamique et foumit :								0	
 la representation graphique du termoire selectionne des indicateurs de population et de zonage en référence à l'arrêté ARS de la région concernée 	E 0 2 2 2 2 2							2	6
 les aides contractueiles existantes proposées par l'Assurance Maiadle des données de démographie libéraie et hospitalière, de patientéle et d'activité médicale avec les comparaisons a 	u	spitaliere, de patientele et	-					7).	
Bassin de Vie, au département, à la région - des repères relatifs à l'attractivité de la commune d'implantation retenue mais aussi de celles situées à proximité	63 k 60 see + 70 see - 70 see	n pour la démographie, et avec le						qui est la	distance
- LA CARTE		des Professions de Santé gérés s conventionnés, en exercice, en	ent aux o un proc	ant un é donnéer cessus	idairage s essent giobal d	ielles de Installat	es Ion.		
Searching Searching <t< th=""><th></th><th>kinésithérapeules, médecins) et cele</th><th>n contex rapeute nume et Res</th><th>de territ</th><th>orial à p excenter é Denstér p Denstér p Denstér p</th><th>artir des rsenslind : rsenslind : rsenslind : rsenslind :</th><th>- - -</th><th>voriser</th><th></th></t<>		kinésithérapeules, médecins) et cele	n contex rapeute nume et Res	de territ	orial à p excenter é Denstér p Denstér p Denstér p	artir des rsenslind : rsenslind : rsenslind : rsenslind :	- - -	voriser	
Rautica Deriv		sufe(s) : e 60 ans (dont 0 +65) (s)	-		de L à 101 de LL à 33 de 31 à 73 plas de 70	tel, dans la Iliné, dans li Iliné, dans li Iliné, dans li	a commune la commune la commune la commune	proposé d	dans la
Garage Marries Villabers Garage Marries Villabers Marries Villabers		structures ———— Iques ment pour personnes âgées dépend. traitsation à domicile	te ou ba et dans	issin)) ie mêm	ne territo	ire). Nent sel		roours	e comple
- LE TERRITOIRE	_	te	an repa	000 010	andari				
es informations d'après identifient les spècificités de la commune au regard du zonage masseurs néstifierapeutes et les adoes contractuelles y étant proposées. D'autres aldes peuvent être accessibles en ortactant le PAPS de la région ou le 3608.	1.4 1.4 3.0 Patente C05 T-RHN C64AND EST				_	_			
En détails								eov	444 2023 To
La commune MUNSTER (68226) fait partie du Bassin de Vie de MUNSTER qui compte 16 communes.									
La commune dénombre 4606 habitants soit 28.4 % de la population totale du bassin.						e count	2003. Town shalls meeting	64 C	
L'arrêlé de zonage est accessible via le menu Zonage en cliquant sur la légende de la cartographie présentée. Cette commune est dassifiée par le zonage masseur kinésithérapeute de la région GRAND EST en ZONE TRÊS SOUIS-DOTÉE.									
Zone éligible à un des contrats incitatfs de l'Assurance Maladie		@ CNAM 2000. Tous analy Hearve							
	© CRANI 2000 Town shown	68							

TÉLÉCHARGER VOTRE PROJET D'INSTALLATION



9 - Plus d'informations dans le menu « Aller plus loin »



- Une Aide à l'installation des MK
- Le zonage et les contrats incitatifs
- Le zonage et la régulation à l'installation
- Les chiffres clés et l'environnement territorial

ZONAGE BASSINS COMMUNES RAPPORT ALLER PLUS LOIN	
CONTRAT D'AIDE À L'INSTALLATION DES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES	CAIMK
CONTRAT D'AIDE AU MAINTIEN D'ACTIVITÉ DES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES	САММК
CONTRAT D'AIDE À LA CRÉATION D'UN CABINET DE MASSEURS-KINÉSI HÉRAPEUTES	САССМК
Le détail de la régulation à l'installation	

▼ LE CONVENTIONNEMENT EN ZONE SUR DOTÉE

Principe du « 1 pour 1 »

Précédemment annulé par la décision du Conseil d'Etat du 17 mars 2014, le principe de régulation du conventionnement des masseurskinésithérapeutes installés en zone « sur dotée » (dit principe du « 1 » pour « 1 ») a été réinstauré par l'avenant 5 du 06/11/2017 (JO du 08/02/2018) de la Convention des Masseurs kinésithérapeutes et complété par l'avenant 6 de ladite Convention du 14(05/2019 (JO du 02/07/2019).

Ainsi, en zone sur-dotée, le conventionnement ne peut être accordé à un masseur-kinésithérapeute que si un autre masseur-kinésithérapeute a préalablement mis fin à son activité dans cette même zone.

Tous les professionnels sont soumis à cette mesure, y compris les jeunes diplômés.

Modalités pratiques

Pour s'installer dans une zone sur-dotée, le masseur maladie compétent dans la zone. Le dossier est sou notification de la décision d'accord ou de refus du co

Critères d'analyse de la demande

Le conventionnement est accordé par le directeur d dès lors qu'il a été désigné nommément par un conf En l'absence de successeur désigné, la décision du d sur des critères objectifs tenant compte notamment

- de l'offre de soins globale compte tenu de la r
- des conditions d'installation antérieures du de sous dotée ou très sous dotée;
- · des conditions d'installation projetées dans u

Ce menu présente le détail des contrats incitatifs mis en place par l'Assurance Maladie pour favoriser l'installation et l'exercice dans les zones en tension et le dispositif de conventionnement en zone sur dotée



Glossaire des Sigles utilisés

RÉZONE

APL : L'indicateur d'Accessibilité Potentielle Localisée

L'APL a été développé pour mesurer l'adéquation spatiale entre l'offre et la demande de soins de premier recours à un échelon géographique fin. Il s'exprime en nombre de professionnels de santé, dits équivalents temps plein (ETP) accessibles pour 100 000 habitants standardisés (ETP/100 000 hab.). L'indicateur APL est calculé au niveau du bassin de vie ou canton-ou-ville. Il correspond à la moyenne, pondérée par la population de chaque commune, des indicateurs APL des communes composant le bassin de vie ou canton ou ville. Chaque bassin de vie ou canton-ou-ville est ensuite classé en fonction de son indicateur d'APL.

KINÉ

Le nombre de masseurs-kinésithérapeutes en ETP est estimé de façon continue à partir du volume annuel d'actes réalisés par un professionnel de santé libéral de moins de 65 ans.

Afin de tenir compte de l'âge de la population par commune et d'une demande de soins de masseurs-kinésithérapeutes croissante avec l'âge, la population résidente a été standardisée à partir du nombre d'actes de massokinésithérapie consommés par tranche d'âge de cinq ans.

La distance entre deux communes a été mesurée en minutes. Les temps de parcours utilisés sont issus du distancier Metric produit par l'INSEE.



RÉZON3 KINÉ

Libelić	Calcul	Source	Périodicité	Observations
Activité Masseur Kinésithénypeute	Nombre d'actes total dont : • le nombre d'actes AMC • le nombre d'actes AMC • le nombre d'actes AMS Nombre de coefficients total dont : • le nombre de coefficients AMC • le nombre de coefficient AMK • le nombre de coefficient AMS Valeur du coefficient moyen AMC • La valeur du coefficient moyen AMC • La valeur du coefficient moyen AMS	SNDS	Semestrielle	Nombre d'actes/coefficients remboursés au cours de l'année ou du semestre (référence à la date de remboursement), réalisés par un maseur kinésithérapeute libéral actir. AMS : Actes de rééducation des affections orthopédiques et mumatologiques effectué par le maseur-kinésithérapeute AMK : Actes pratiqués par le maseur-kinésithérapeute au cabinet ou au domicile du malade, à l'exception des actes effectués dans un cabinet instité au sein d'un établissement d'hospitalisation privé au profit d'un malade hospitaisé AMC : Actes pratiqués par le maseur-kinésithérapeute dans une structure de solins ou nétablissement y compris lorsque le malade y à élu domicile, autre que ceux qui donnent lieu à application de la tettre dé AMK. En cas d'exercice sur plusieurs sites, l'ensemble de l'activité est localisée sur le lieu d'exercise déclaré « principal ». 1 Les données d'activité relatives aux professionnets de santé sont resensée en présence d'au moins 3 masseurs kinésithérapeute dans lances provin un UTVS concernés et ce dans le respect des exigences de l'activité



Bonne Navigation sur REZONE KINE rezonekine.ameli.fr

